

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 2, 2024

The Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy met with videoconference this day at 4:28 p.m. [ET] to consider Bill C-244, An Act to amend the Copyright Act (diagnosis, maintenance and repair); and, in camera, for consideration of a draft agenda (future business).

Senator Pamela Wallin (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy. We are a bit late, but that is because there was a vote in the Senate.

My name is Pamela Wallin, and I serve as chair of this committee. I will introduce the other members who are here today. We have Senator Loffreda, the deputy chair; Senator Bellemare; Senator C. Deacon; Senator Gignac; Senator Marshall; Senator Martin; Senator Massicotte; Senator Varone; and Senator Yussuff.

Thank you all for being here today. We will begin our examination of Bill C-244, An Act to amend the Copyright Act (diagnosis, maintenance and repair).

For our first panel today, we have the pleasure of welcoming, in person, Member of Parliament Wilson Miao. He is the sponsor of Bill S-244 and the MP for Richmond Centre. Welcome to you, and thank you for joining us today. We will begin with your opening remarks.

Wilson Miao, Member of Parliament, Richmond Centre, British Columbia, sponsor of the bill, as an individual: Thank you, honourable chair. Members of the committee, thank you for having me and giving me the opportunity to speak to you today on my private member's bill, Bill C-244.

This is a critical piece of legislation which I am proud to champion as we seek to amend the Copyright Act and advance a much-needed right-to-repair framework in Canada. I would also like to extend my gratitude to all those who have supported this bill, especially Senator Deacon for leading this bill here in the Senate.

As Canadians, we know that technology has become an essential part of our daily lives, from the smart phones we carry to the equipment that drives our industries. Yet, many of the products we rely on have become increasingly difficult and expensive to repair. Canadians, particularly those in rural and remote communities, are often left with limited options — either

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 2 octobre 2024

Le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie se réunit aujourd'hui, à 16 h 28 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-244, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (diagnostic, entretien et réparation); et, à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

La sénatrice Pamela Wallin (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie. Nous sommes un peu en retard, mais c'est parce qu'il y a eu un vote au Sénat.

Je m'appelle Pamela Wallin et je suis présidente de ce comité. Permettez-moi de vous présenter les membres du comité présents, soit notre vice-président, le sénateur Loffreda, la sénatrice Bellemare, le sénateur C. Deacon, le sénateur Gignac, la sénatrice Marshall, la sénatrice Martin, le sénateur Massicotte, le sénateur Varone et le sénateur Yussuff.

Merci à tous d'être ici aujourd'hui. Nous allons commencer notre examen du projet de loi C-244, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (diagnostic, entretien et réparation).

Pour notre premier groupe de témoins, nous sommes très heureux d'accueillir en personne le député Wilson Miao, de la circonscription de Richmond-Centre, qui est le parrain du projet de loi. Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de vous être joints à nous aujourd'hui. Nous allons commencer par vos observations préliminaires.

Wilson Miao, député, Richmond-Centre, Colombie-Britannique, parrain du projet de loi, à titre personnel : Merci, madame la présidente. Mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de m'accueillir et de me donner l'occasion de vous parler de mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-244.

Il s'agit d'une mesure législative essentielle que je suis fier de défendre alors que nous cherchons à modifier la Loi sur le droit d'auteur et à faire progresser le cadre législatif du droit de réparer, dont le Canada a tant besoin. Je tiens également à exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont soutenu ce projet de loi, en particulier au sénateur Deacon, qui l'a mené au Sénat.

Les Canadiens savent que la technologie est devenue un élément essentiel de leur vie quotidienne, qu'il s'agisse des téléphones intelligents que nous gardons sur nous ou de l'équipement dont les industries ont besoin pour leurs opérations. Pourtant, de nombreux produits dont nous dépendons sont devenus de plus en plus difficiles et coûteux à réparer. Les

paying excessive repair fees or replacing with a new product. Bill C-244 is about empowering Canadians, allowing them to circumvent technological protection measures, also known as TPMs, for the sole purpose of diagnosis, maintenance and repair.

TPMs, while designed to protect intellectual property, have unintentionally limited Canadians' ability to maintain their devices, forcing more waste into our landfills and promoting planned obsolescence. This bill is not just about the right to repair the products we own; it is about fairness, affordability and sustainability. It is about reducing e-waste, strengthening consumer rights and supporting local repair shops and small businesses. By advancing this legislation, we will stimulate job creation, foster a more competitive marketplace, offer affordable solutions for Canadian families and small businesses and, most importantly, protect our environment for us and future generations.

Bill C-244 is a necessary step towards a sustainable, equitable future, one that ensures Canadians are treated fairly in the marketplace and have the freedom to make choices that work for them. I urge this committee to support this bill and move forward with the right-to-repair framework that our country needs. Thank you, and I look forward to any questions.

The Chair: Thank you very much for being here today and for your bill. I think we will just go right into the questioning, and we will begin with our deputy chair, Senator Loffreda.

Senator Loffreda: Thank you, Mr. Miao, for being here today at our committee, and congratulations on bringing forward this much-needed legislation.

There were concerns raised by various stakeholders on various issues. Some of the concerns related to the compliance with the Canada-United States-Mexico Agreement, or CUSMA. There were amendments in the House of Commons. Do you feel those amendments addressed these concerns and resolved the issues? What was the reasoning behind those amendments? Are you satisfied now with the state of the bill — the state it is in — that we are looking to concur with?

Mr. Miao: Thank you very much, Senator Loffreda, for your questions. To address the CUSMA issue, the main point is to make sure the amendment to the Copyright Act does not go against the compliance with CUSMA and making sure that the work that is being carried out for circumventing any

Canadiens, en particulier ceux qui vivent dans des collectivités rurales ou éloignées, n'ont souvent que peu d'options : payer des frais de réparation excessifs ou remplacer le produit défectueux. Le projet de loi C-244 vise à donner plus de pouvoir aux Canadiens en leur permettant de contourner les mesures de protection technologiques, également appelées MPT, dans le but de diagnostiquer, d'entretenir et de réparer les produits.

Les MPT, bien que conçues pour protéger la propriété intellectuelle, ont involontairement limité la capacité des Canadiens à entretenir leurs appareils, ce qui a eu pour effet d'augmenter le volume de déchets dans les sites d'enfouissement et de favoriser l'obsolescence programmée. Ce projet de loi ne concerne pas seulement le droit de réparer les produits que nous possédons; il s'agit d'une question d'équité, d'abordabilité et de durabilité. Il s'agit de réduire les déchets électroniques, de renforcer les droits des consommateurs et de soutenir les ateliers de réparation et les petites entreprises à l'échelle locale. En appuyant cette mesure législative, nous stimulerons la création d'emplois, nous favoriserons un marché plus compétitif, nous offrirons des solutions abordables aux familles et aux petites entreprises canadiennes et, surtout, nous protégerons l'environnement pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Le projet de loi C-244 est une étape nécessaire vers un avenir durable et équitable, qui assure aux Canadiens un traitement équitable sur le marché et la liberté de faire des choix qui leur conviennent. J'exhorte le comité à soutenir ce projet de loi de même que le cadre législatif du droit de réparer dont notre pays a besoin. Je vous remercie et je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup de votre présence aujourd'hui et de votre projet de loi. Je pense que nous allons passer directement aux questions, et nous commencerons par notre vice-président, le sénateur Loffreda.

Le sénateur Loffreda : Monsieur Miao, je vous remercie d'être présent à notre comité et je vous félicite d'avoir présenté cette mesure législative essentielle.

Divers intervenants ont fait part de leurs préoccupations à l'égard de questions variées. Certaines d'entre elles concernaient le respect de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique. Des amendements ont été déposés à la Chambre des communes. Pensez-vous que ces amendements ont répondu à ces préoccupations et résolu les problèmes? Quel était le raisonnement derrière ces amendements? Êtes-vous satisfait de l'état actuel du projet de loi — l'état dans lequel il se trouve — que nous cherchons à approuver?

M. Miao : Sénateur Loffreda, merci beaucoup de vos questions. En ce qui concerne l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, l'essentiel est de s'assurer que la modification de la Loi sur le droit d'auteur ne nuit pas à la conformité avec cet accord et de veiller à ce que le travail effectué pour contourner

technological measure of electronic devices can be done for the sole purpose of repair.

Currently, the context of the bill, with the amendments that we put forward to incorporate the CUSMA side of compliance, is fulfilling that part. For additional context, currently, in the United States, more legislation surrounding the right-to-repair issue is done at the state level, rather than at the national level. With that context, I'm quite satisfied with how the bill is right now.

Senator Loffreda: So you feel it does enhance the bill? You are satisfied with the amendments and everything brought forward? It does address the concerns of the various stakeholders?

Mr. Miao: Yes, and I think this is the part where right now Canada is behind on having a right-to-repair framework, whereas if we are comparing it globally, the EU is taking a lead. Even in the United States right now, over 30 states have legislation with the right to repair.

Senator C. Deacon: Thank you, MP Miao, for being here and for your work in this regard. You have achieved success where there have been a lot of other efforts in the past to get a bill doing exactly this through the House of Commons. You did so this time with a unanimous vote in favour of the bill.

One of the things that is different here is that it is technologically agnostic. Can you speak to the importance of this bill being technologically agnostic, applying right across all technologies and sectors?

Mr. Miao: Thank you, Senator Deacon, for your work and also for putting this forward in the Senate. I think this bill is very important as we have to move forward with a right-to-repair framework here in Canada. The world we live in now is filled with all types of technology. TPM is also known as a digital lock, which prevents a lot of access if the sole purpose is to repair or to make diagnostics and maintenance. Right now, it is important to consider that nothing is being copyrighted here. Intellectual property is still protected, but because this particular bill allows the circumvention of TPM, it gives consumers more power to choose to fix an item, instead of throwing it into the landfill and replacing it with a new product.

Senator C. Deacon: One of the things in terms of being technologically agnostic is it allows the sector-specific changes to be made to provide protections in each sector. When you are talking about software, it's in everything now. If there are

toute mesure technologique appliquée aux appareils électroniques puisse être réalisé dans le seul but de les réparer.

À l'heure actuelle, le contexte du projet de loi, avec les amendements que nous avons proposés pour incorporer l'aspect de la conformité à l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, répond à cette préoccupation. En outre, aux États-Unis, la législation relative au droit de réparer est élaborée par chacun des États, plutôt qu'à l'échelle nationale. Dans cette optique, je suis assez satisfait de l'état actuel du projet de loi.

Le sénateur Loffreda : Vous estimez donc que le projet de loi s'en trouve amélioré. Vous êtes satisfait des amendements et de tout ce qui a été proposé. Tout cela répond aux préoccupations des divers intervenants.

M. Miao : Oui, et je pense que c'est sur ce point que le Canada est actuellement en retard pour ce qui est de la mise en place d'un cadre législatif sur le droit de réparer, alors que si nous faisons une comparaison à l'échelle mondiale, l'Union européenne est en train de prendre les devants dans ce dossier. Même aux États-Unis, plus de 30 États disposent actuellement d'une mesure législative sur le droit de réparer.

Le sénateur C. Deacon : Monsieur le député Miao, je vous remercie de votre présence et de votre travail dans ce dossier. Vous avez réussi à faire adopter par la Chambre des communes un projet de loi allant exactement dans ce sens, alors que beaucoup d'autres efforts avaient été déployés à cet égard par le passé. Vous y êtes même parvenu grâce à un vote unanime en faveur du projet de loi.

L'une des particularités de ce projet de loi, c'est qu'il est technologiquement agnostique. Pouvez-vous nous parler de l'importance de l'agnosticisme technologique de ce projet de loi, qui s'applique à toutes les technologies et à tous les secteurs?

M. Miao : Sénateur Deacon, merci de votre travail et d'avoir présenté ce projet de loi au Sénat. Je pense que ce projet de loi est très important, et qu'il faut aller de l'avant avec un cadre législatif sur le droit de réparer au Canada. Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui pullule de toutes sortes de technologies. Les mesures de protection technologiques, qu'on appelle aussi le verrou numérique, empêchent grandement l'accès aux appareils lorsque le seul but est de les réparer ou de faire des diagnostics et de l'entretien. À l'heure actuelle, il faut comprendre que rien n'est protégé par le droit d'auteur. La propriété intellectuelle reste protégée, mais comme ce projet de loi autorise le contournement des MPT, il donne aux consommateurs plus de pouvoir pour choisir de réparer un article, au lieu de l'envoyer au site d'enfouissement et de le remplacer par un neuf.

Le sénateur C. Deacon : L'un des avantages de l'agnosticisme technologique, c'est qu'il permet d'apporter des modifications spécifiques à chaque secteur afin de fournir des mesures de protection dans chacun d'entre eux. De nos jours, les

specific risks that need to be managed, they can be managed in a sector-specific manner. Is that the thinking behind the bill?

Mr. Miao: Yes, and I think there will be more legislation and policy coming forward after this bill has passed because, in different industries and sectors, there are concerns surrounding the circumvention of the TPMs, mostly around the safety and security issue. When you are trying to open the whole door for people who can see everything because they need to do a repair, there is a potential risk that the lock becomes accessible for something that's perhaps illegal to do. As the current Copyright Act stands, if anyone decides to do a fix on their own product, it is considered illegal to do so. There is a huge risk for consumers to be sued by a company or a manufacturer.

Senator C. Deacon: Just for maintaining their products?

Mr. Miao: Just to maintain it or even fixing it.

Senator C. Deacon: Even with somebody who is technically qualified, doing it legally.

Mr. Miao: Yes. An example I can use is the automotive industry where there is a voluntary agreement. It's not forcing all players to be part of this agreement, but if you don't have the tools you need to access the plug or the device — or the large computer, I call it, with four wheels — then you may not even be able to diagnose the issue, not to mention finding a solution you can use to repair the problem.

Senator Massicotte: I thank you for the efforts and the work you've done so far to bring us here. The way you describe it, most will be in favour of it. I think it is a very good idea. I thank you for that.

The only issue I find, having read all the materials, having read the act, is how do we know whether this bill achieves what you said verbally? In other words, we all know what you want to do. We probably all buy into it. But how do we know? Second, we find in life, in everything, when we get a home run, we may find out four or five years later that it was not a home run, and people are abusing it. People find solutions while the bandits or the thieves will find different ways to get the access. How do we deal with those issues?

Mr. Miao: Thank you very much for that question. How do we know that this bill actually does what it says it does? When the Copyright Act was created quite some time ago, it didn't consider that technology would advance so much that everything

logiciels sont omniprésents. S'il faut gérer des risques spécifiques, on peut le faire de manière sectorielle. Est-ce là l'idée qui sous-tend le projet de loi?

M. Miao : Oui, et je pense qu'il y aura d'autres mesures législatives et d'autres politiques après l'adoption de ce projet de loi, parce que, dans divers secteurs et industries, le contournement des MPT suscite des inquiétudes, principalement en ce qui concerne la sûreté et la sécurité. Quand on ouvre la porte à des personnes qui peuvent tout voir afin d'effectuer une réparation, il y a un risque que le verrou devienne accessible pour des activités illégales. Dans l'état actuel de la Loi sur le droit d'auteur, il est considéré comme illégal qu'une personne décide de régler un problème sur un produit qui lui appartient. Ainsi, les consommateurs risquent fort d'être poursuivis par une entreprise ou par un fabricant.

Le sénateur C. Deacon : Est-ce uniquement lorsqu'ils font l'entretien de leur produit?

M. Miao : Oui, uniquement pour l'entretenir ou même pour le réparer.

Le sénateur C. Deacon : Est-ce aussi le cas lorsqu'une personne qualifiée fait le travail en toute légalité?

M. Miao : Oui. Je peux citer en exemple l'industrie automobile, où il existe une entente volontaire qui n'oblige pas tous les intervenants à y adhérer, mais, si vous ne disposez pas des outils nécessaires pour accéder à la prise ou à l'appareil — ou à ce que j'appelle le gros ordinateur à quatre roues —, vous risquez de ne même pas pouvoir diagnostiquer le problème, voire de trouver une solution pour le réparer.

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie des efforts et du travail que vous avez accomplis jusqu'à présent pour nous amener ici. Selon la description que vous faites de ce projet, la plupart des gens y seront favorables. Je pense que c'est une très bonne idée. Je vous en remercie.

La seule question que je me pose, après avoir lu tous les documents et après avoir lu la loi, est la suivante : comment savoir si ce projet de loi permettra de réaliser ce que vous avez décrit de vive voix? En d'autres termes, nous savons tous ce que vous voulez faire. Nous y adhérons probablement tous, mais comment savoir? Deuxièmement, il arrive dans tous les aspects de la vie que, quatre ou cinq ans après avoir « tapé dans le mille », nous réalisons que notre initiative n'était pas sans failles et que certains en font un usage abusif. Nous trouvons des solutions à nos problèmes, mais les bandits et les voleurs y voient de nouveaux moyens d'accès. Comment remédier à ce problème?

M. Miao : Je vous remercie de votre question. Comment savoir si ce projet de loi accomplit réellement ses objectifs? Lorsque la Loi sur le droit d'auteur a été créée il y a longtemps, elle n'envisageait pas que la technologie progresserait à un point

we use now would actually have a chip in it. As an example, when I was a student, I had to buy an inkjet printer. In order for me to refill the ink, I had to buy a new set that cost the same price as a printer. There are some knockoff brands or OEM products that have the same ink that you can use; however, that kind of stopped because once they put a chip behind that ink cartridge, then you are no longer synchronized with the device. That means you are either forced to pay for expensive ink cartridges or, instead of continuing to use this model, you might consider upgrading to a new one that comes with ink in it.

This is also a key area I want to emphasize. We are creating a lot of waste in our landfills in different types of contexts, not only emphasizing electronics, but even as simple as a hair dryer. If a piece of a hair dryer got broken because it fell on the ground, you might not have the part to replace it. Even if you do have the part, if there is a chip inside the hair dryer, it might not recognize the part and allow you to have access to actually fix the product under normal conditions of use.

I think it is important for us to have that consideration where many of us will have stories related to if there is a way to create such a product, there is a way to break open this product. By saying that, I mean that we are able to circumvent the so-called digital law — the TPMs — and to access it so we can actually find the issue and fix the problem.

Senator Massicotte: To go back to my two questions, first, how do we know that it will do what you say it will do?

Mr. Miao: The context of this bill is very simple: Only allowing the circumvention for the sole purpose of repair, maintenance or diagnose. Anything else — modification, tampering or copyright — is still considered illegal under the bill.

Senator Massicotte: How do we deal with a person who will try to steal an idea and profit from it in an illegal manner? How do we deal with that?

Mr. Miao: I think that is also a case where there are security threats to a lot of the products outside, especially electric vehicles, where many computer components and software are embedded in the machine. Of course, if anyone tampers with that for the use of illegal copyright, then it will still fall under the Copyright Act as illegal.

tel que tous les objets que nous utilisons aujourd'hui seraient dotés d'une puce. Par exemple, lorsque j'étais étudiant, j'ai dû acheter une imprimante à jet d'encre. Pour faire le plein d'encre, je devais acheter de nouvelles cartouches qui coûtaient le même prix qu'une imprimante. Il existe des marques de substitution ou des produits pour les fabricants d'origine qui contiennent la même encre, mais ce type de produit ne fonctionne plus parce que les fabricants ont placé une puce sur les cartouches d'encre qu'elles vendent et qu'ils ont rendu la synchronisation avec l'appareil impossible sans celles-ci. Cela signifie qu'il faut acheter des cartouches d'encre très chères ou alors envisager d'acheter un nouveau modèle d'imprimante, qui vient avec de l'encre.

Je souhaite également insister sur cet aspect important. Nous produisons beaucoup de déchets différents dans nos dépotoirs, non seulement des appareils électroniques, mais aussi des objets aussi simples que des sècheurs à cheveux, par exemple. Si votre sècheur tombe par terre et qu'il se brise, il se peut que vous n'avez pas la pièce nécessaire pour le réparer. De plus, même si vous avez la pièce, s'il y a une puce à l'intérieur du sècheur, il se peut qu'elle ne reconnaisse pas la pièce et ne vous permette pas de procéder à la réparation du produit, le tout dans des conditions normales d'utilisation.

Je pense qu'il est important de prendre cela en considération, car cet enjeu est familier à beaucoup de gens qui se disent que, s'il y a un moyen de créer tel ou tel produit, il doit y avoir un moyen de l'ouvrir. Je veux dire par là que nous devrions être en mesure de contourner ce que l'on appelle les mesures légales numériques — les mesures techniques de protection — et d'accéder au produit de manière à pouvoir trouver un problème et le résoudre.

Le sénateur Massicotte : Pour en revenir à mes deux questions, premièrement : comment savoir si le projet de loi fonctionnera comme vous le dites?

M. Miao : Le contexte de ce projet de loi est très simple : autoriser le contournement dans le seul but d'effectuer un diagnostic, un entretien ou une réparation. Ce projet de loi prévoit que tout le reste — les modifications, les altérations ou les infractions aux droits d'auteur — demeure illégal.

Le sénateur Massicotte : Que fait-on si quelqu'un essaie de voler une idée et d'en tirer profit de manière illégale? En quoi pouvons-nous faire face à ce problème?

M. Miao : Je pense que, dans la situation actuelle, il y a aussi des menaces pour la sécurité d'un grand nombre de produits, en particulier les véhicules électriques, car de nombreux composants informatiques et logiciels sont intégrés dans ces machines. Bien entendu, si quelqu'un manipule ces éléments de sorte à enfreindre les droits d'auteur, la Loi sur le droit d'auteur s'appliquera toujours.

Senator Yussuff: Thank you for being here and thank you for the initiative. I have three quick questions, and hopefully you can deal with them all together.

The big question is on sustainability. You touched on it in your opening remarks. We know that the vast majority of electronic products are flowing into landfills in large part because you can't repair many of them. Does Canada have data on how many tons we are talking about?

My second question, which you haven't addressed but kind of hinted at in your opening remarks, has to do with the jobs in the repair sector that would spring up as a result of this legislation being passed and, of course, the impact it will have on people who want to fix these things.

Finally, how do we compare to other sectors that have already gone under? Your opinion is it has been ahead of us for quite some time in allowing this to happen. I think we can learn a lot from their experience, but in your reading and your understanding when proposing this legislation, what can you share in terms of that experience and what we can learn from it?

Mr. Miao: Thank you, senator, for those questions. Let me share with you some data from the University of Waterloo. In 2020, Canadians produced over 1 million tons of electric waste every year, and that is expected to reach 1.2 million by 2030. Based on this number, it is a strong reminder to all of us that we might not feel how much waste is going into landfills because we never see it, but the products we use nowadays do not last as long as we think they will. Compared to a washing machine I used to own at my house that ran for 25 years, a brand-new one currently starts to have problems after one and a half years due to planned obsolescence.

I guess it is also important to note that the companies that are creating these products want survival too. In order to make sure new models come out and people continue buying them, then there is a demand for always getting upgrades. I believe Apple just released iPhone 16 recently. Many people may not need a new phone, but because of the new technology, they are willing to upgrade. Imagine how much e-waste is going into our world right now.

To your second question regarding businesses and third-party repair companies, I think it is also promoting a sense of competition in our economy because it's encouraging for small businesses to thrive and to find ways to repair and provide services to local communities and allow long-term sustainability. Right now, in terms of broken products, what choices are available to consumers at this stage? It's either going to an authorized dealer to fix it, but when they are aware of the

Le sénateur Yussuff : Je vous remercie de votre présence et de votre initiative. J'ai trois petites questions, et j'espère que vous pourrez y répondre en même temps.

La grande question est celle de la durabilité. Vous l'avez abordée dans votre déclaration initiale. Nous savons que la grande majorité des produits électroniques se retrouvent dans les sites d'enfouissement, en grande partie parce qu'il est impossible de réparer la plupart d'entre eux. Le Canada dispose-t-il de données sur le nombre de tonnes dont il est question?

Ma deuxième question — que vous n'avez pas abordée, mais à laquelle vous avez fait allusion dans votre discours — concerne les emplois dans le secteur de la réparation qui seraient créés à la suite de l'adoption de cette mesure législative et, bien sûr, son incidence sur les personnes désireuses de réparer ces appareils.

Enfin, comment nous situons-nous par rapport à d'autres secteurs qui ont déjà procédé ainsi ou qui, à votre avis, nous ont devancés il y a déjà un certain temps en permettant cette pratique? Je pense que nous pouvons apprendre beaucoup de leur expérience, mais, d'après ce que vous avez lu et compris avant de proposer cette mesure, quelles expériences et quelles leçons pouvez-vous nous relater?

M. Miao : Je vous remercie de vos questions, sénateur. Permettez-moi de vous présenter quelques données de l'Université de Waterloo. En 2020, les Canadiens produisaient plus d'un million de tonnes de déchets électriques par an, et ce chiffre devrait atteindre 1,2 million d'ici 2030. Ces statistiques nous rappellent que nous ne nous rendons peut-être pas compte de la quantité de déchets enfouis parce que nous ne les voyons jamais, mais que les produits que nous utilisons aujourd'hui ne durent pas aussi longtemps que nous le pensons. Une nouvelle laveuse, contrairement à la laveuse que j'avais chez moi et qui a fonctionné pendant 25 ans, commence à avoir des problèmes au bout d'un an et demi en raison de l'obsolescence programmée.

Je pense qu'il est également important de noter que les entreprises qui créent ces produits veulent également survivre. Si elles veulent s'assurer de sortir de nouveaux modèles et que les gens continuent à les acheter, elles doivent constamment proposer des améliorations. Je crois qu'Apple vient de sortir l'iPhone 16. Beaucoup de gens n'ont pas nécessairement besoin d'un nouveau téléphone, mais, parce que c'est une nouvelle technologie, ils sont prêts à acheter un nouveau modèle. Imaginez la quantité de déchets électroniques qui se retrouvent dans notre monde à l'heure actuelle.

Pour répondre à votre deuxième question concernant les entreprises et les réparateurs indépendants, je pense que le projet de loi encourage également la concurrence dans notre économie parce qu'il incite les petites entreprises à se développer et à trouver des moyens de réparer et de fournir des services aux populations locales, ce qui permet d'assurer une durabilité à long terme. À l'heure actuelle, quels sont les choix qui s'offrent aux consommateurs en cas de produit défectueux? Ils peuvent

expensive repair costs, they may wonder if they should buy a new one instead, which is more advanced, or pay 60% to 70% of the cost of buying a new one to repair the old one. I am hearing from my stakeholders that, usually, if there is sentimental value, they will spend whatever they can to fix it. But if it is easily replaceable, then the new option is there.

I think this comes to your last question about consumer empowerment and allowing them to have the choice of what to do with a broken item; they may have saved up for a long time to make that purchase. A more personal story I heard is a family who bought a coffee machine that broke down after just a week. The child in the family knocked it off the counter by accident. There was just one broken piece — everything was still functional — but they put it aside because they could not fix that piece.

It is also costing more for Canadians to repair broken products or they pay more to buy new products. This will have a huge impact on how sustainable our economy is in the long term.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Welcome to our committee meeting, Mr. Miao.

I will continue with the question that other senators have asked, particularly with respect to the issue of programmed obsolescence. I understand that your bill is designed to prevent programmed obsolescence and to facilitate the repair of our household appliances, electronics or other devices.

Do you have any examples where the mere fact of amending the Copyright Act would encourage the repair industry? My impression was that countries that used such a legislative approach also had tax credits or other similar incentives. They had a strategy to encourage skilled labour, training and service. It looks like magical thinking. I think that it is a good thing to want to address the issue of programmed obsolescence, but I would like to see comparisons with other places that would have had the same kind of policy.

[*English*]

Mr. Miao: Thank you for your question.

Regarding planned obsolescence, people look at it as buying something that is meant to have a lifespan. By shortening the

s'adresser à un détaillant agréé pour le faire réparer, mais, lorsqu'ils réalisent que les frais de réparation sont élevés, ils peuvent se demander s'ils ne devraient pas acheter un nouveau produit, qui est plus perfectionné, plutôt que de payer 60 à 70 % du coût d'achat d'un nouveau produit pour faire réparer l'ancien. Selon mes interlocuteurs, si un objet a une valeur sentimentale, ils sont prêts à débours ce qu'il faut pour le faire réparer, mais, s'il est facilement remplaçable, ils préfèrent en acheter un nouveau.

Je pense que cela rejoint votre dernière question sur la responsabilisation des consommateurs et l'idée de leur permettre de choisir ce qu'ils veulent faire d'un objet endommagé; il se peut qu'ils aient dû économiser longtemps avant d'acheter l'objet. Dans un exemple d'histoire plus personnelle, j'ai entendu le récit d'une famille qui a acheté une machine à café qui a cessé de fonctionner au bout d'une semaine seulement. L'enfant de la famille l'avait fait tomber du comptoir par accident. Il n'y avait qu'un seul morceau cassé — tout fonctionnait encore — mais ils l'ont mise de côté parce qu'ils ne pouvaient pas réparer ce morceau.

Les Canadiens paient également plus cher pour faire réparer les produits défectueux ou pour en acheter de nouveaux. Cela aura une incidence considérable sur la durabilité de notre économie à long terme.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Bienvenue au comité, monsieur le député Miao.

Je vais poursuivre sur la question que d'autres sénateurs ont posée, en particulier en ce qui concerne la désuétude programmée. Je comprends que votre projet de loi vise à empêcher la désuétude programmée et à faciliter la réparation de nos appareils électroménagers, électroniques ou autres.

Avez-vous des exemples où le seul fait de modifier la Loi sur le droit d'auteur encouragerait l'industrie de la réparation? J'avais l'impression que, dans les pays qui se lançaient dans cette approche, celle-ci était accompagnée d'une politique de crédits fiscaux ou autres, d'une stratégie quelconque pour encourager aussi la main-d'œuvre de réparation, la formation et le service. C'est comme la pensée magique. Je trouve cela bien, parce qu'on veut s'attaquer à la désuétude programmée, mais j'aimerais comparer avec d'autres endroits qui auraient eu le même genre de politique.

[*Traduction*]

M. Miao : Je vous remercie de votre question.

En ce qui concerne l'obsolescence programmée, les gens estiment que les produits qu'ils achètent doivent durer un certain

lifespan of a product means you are not getting the value that you put in to purchase that. I will give you a good example.

In the past when we had mobile phones, batteries were easily detachable to change the battery because it ran out. Nowadays, most cell phones have the battery glued into the device, so if you are to repair because of a battery malfunction, you have to open up that device up and unplug the battery from the chip. This will affect how the software synchronizes with the new battery going into it. There is a lot more complexity compared to if I got a Motorola and this phone is out of battery, let's get a replacement, fit it in and you are ready to go.

Times have changed. Because the current Copyright Act that does not allow circumvention for any type of repair, this limits Canadians, giving them restricted and limited choices. It is important for us to have that right and accessibility towards circumventing only for the purpose of repair. But it is also important to address that there can be other policies that can come with it.

You mentioned the tax credit for repair. In the EU right now, some places offer tax incentives. If you are bringing your own device to repair, you don't have to pay the VAT. I think this is also a good model for us to look at to see the potential for future legislation to come forward. Thank you.

Senator Marshall: Can you take us through the process of how you would circumvent a TPM? Do you have to make contact with the supplier? Can you tell us a practical application?

Mr. Miao: Yes, absolutely. Thank you for asking this, because it is very important to know what it behind the scenes when most of us are not the ones repairing the product. If the repair requires complexity, then it is suggested to find someone who has that experience or that licence to repair, such as appliances, for example.

One thing that is also important for us to realize is that not every device now is easily accessible. You might need a special screwdriver or special tools. This is why it is important for us to consider that. In future legislation, if we are going to put forward policies on working with manufacturing companies or businesses to create the parts necessary for replacing or even as simple as a manual on how to break down the device so you can access it and do the proper repair, we are talking about the repairs that can be accessible. However, let us imagine a very good example that I heard from one of my stakeholders. If a car now requires you to have special tools to change a tire, then how troublesome would that be? You might have to go to a special dealer just to have that tool to access the tire so you can remove the broken tire and

temps. La réduction de leur durée de vie signifie que les consommateurs n'en ont plus pour leur argent. Je vais vous donner un bon exemple.

Autrefois, les batteries des téléphones cellulaires étaient facilement amovibles, ce qui permettait de les remplacer lorsqu'elles étaient épuisées. Aujourd'hui, la batterie de la plupart des téléphones cellulaires est collée à l'appareil, de sorte que si l'on doit effectuer une réparation en raison d'un dysfonctionnement de la batterie, il faut ouvrir l'appareil et débrancher la batterie de la puce. Cela a une incidence sur la synchronisation du logiciel avec la nouvelle batterie. C'est beaucoup plus complexe que si j'avais un Motorola, par exemple, qui permettait de simplement retirer la batterie et en placer une nouvelle.

Les temps ont changé. L'actuelle Loi sur le droit d'auteur n'autorisant pas le contournement des mesures de protection pour quelque type de réparation que ce soit, elle limite les Canadiens en restreignant leurs choix. Il est important que nous ayons ce droit et cette possibilité de contourner les mesures de protection aux seules fins de réparation. Cependant, il est également important de prendre en compte le fait que d'autres politiques peuvent être associées à ce droit.

Vous mentionnez le crédit fiscal pour la réparation. À l'heure actuelle, certains pays de l'Union européenne offrent des encouragements fiscaux, comme l'exemption de la taxe sur la valeur ajoutée pour la réparation d'un appareil. Je crois qu'il s'agit d'un bon exemple à considérer dans de futures lois. Merci.

La sénatrice Marshall : Pouvez-vous nous expliquer le processus de contournement d'une mesure de technique de protection? Faut-il communiquer avec le fournisseur? Pouvez-vous donner un exemple concret?

M. Miao : Oui, absolument. Je vous sais gré de votre question. Il est très important de savoir ce qui se passe en coulisses, car la plupart d'entre nous ne participent pas aux travaux de réparation. Si la réparation est complexe, il est suggéré de trouver une personne qui en a l'expérience ou un réparateur autorisé, comme dans le cas d'appareils électroménagers.

Il est aussi important de comprendre que, de nos jours, tous les appareils ne sont pas facilement accessibles. Certains exigent un tournevis particulier ou un autre outil spécial. Il est important d'en tenir compte. Lorsqu'on parle de nouvelles politiques qui accompagneront les futures mesures législatives sur la manière de travailler avec les fabricants ou les entreprises pour créer les pièces de remplacement nécessaires ou même un simple manuel sur la façon de démonter un appareil pour accéder à son contenu et le réparer adéquatement, il est question d'appareils qui sont accessibles. Voici un très bon exemple que m'a donné un intervenant. Pensons aux difficultés que cela entraînerait s'il vous fallait des outils spéciaux pour changer un pneu sur une voiture. Il vous faudrait peut-être vous rendre à un

replace it with a new one. But imagine if the tire is stuck onto it, then every time you have to change the tire, you are not just changing the tire but you are changing the whole wheel with the tire glued onto it.

There are different types of circumvention toward different types of products that we have, but it is important to consider what is necessary to assist with the circumvention, the tools, the manual, sometimes the manufacturer may discontinue the parts after a few years. In the EU, they also have legislation that says to manufacturers, you have to produce the parts and make it available in the 10-year time frame. There is that protection. These are some great legislations that we can reference for the future.

Senator Marshall: If it is something simple, like the example you gave was the washing machine and there was a piece broken off, you are going to put the piece back on. But if it were something that was more complicated, is it possible that the original supplier or manufacturer may refuse to service equipment or a part that had been serviced by someone else? Is there a risk there?

Mr. Miao: Right now, as we live in this technological era, there is the accessibility to online tools or something like ifixit.com to go there and find ways to fix it yourself. For some devices, I am hearing it is not recommended because of the complexity of that device. That is why it is important to also enhance having third-party authorized dealers or small businesses that can thrive in this area on providing repair service — those who are recognized by the dealership or those who went through comprehensive training and are getting themselves licensed to have access to more complex equipment and repairs.

The Chair: That's an important point. Thank you.

[Translation]

Senator Gignac: Welcome to our colleague. It seems to be a relatively simple bill. It is only two pages long. I also note that you have received unanimous support from all parties in the other place. However, we have seen in the past bills that had unanimous support in the other place, but that were a little disappointing when we looked at them in committee and found them lacking due diligence.

I note that you have had several committee meetings, received 18 submissions and heard 33 witnesses. Here, our role is to provide sober second thought. Our work will be made easier by the due diligence you have done in the other place.

concessionnaire particulier juste pour vous procurer l'outil et retirer le pneu endommagé pour le remplacer par un nouveau. Mais, si le pneu est fixé à la roue, chaque fois qu'il vous faudra changer un pneu, vous devrez non seulement changer le pneu, mais aussi la roue en entier, avec le pneu qui y est fixé.

Il existe divers processus de contournement pour divers produits. Il est important de considérer ce qui est nécessaire pour faciliter le contournement, comme les outils, le manuel — parfois, le fabricant cesse de produire les pièces de remplacement après quelques années. Dans l'Union européenne, la loi oblige les fabricants à produire les pièces de remplacement et à les offrir pendant une période de 10 ans. Ce genre de protection est prévue. Il existe d'excellentes lois dont on peut s'inspirer.

La sénatrice Marshall : S'il s'agit d'une réparation simple, comme l'exemple que vous avez donné, celui de la machine à laver dont une pièce est brisée, on remplace la pièce. Mais s'il s'agit d'un cas plus compliqué, est-il possible que le fournisseur initial ou le fabricant refuse de réparer un appareil ou une pièce qui a été réparé par un tiers? Y a-t-il un risque à cet égard?

M. Miao : En cette ère technologique où nous vivons, il existe des outils en ligne, comme le site Web ifixit.com, où on peut trouver des informations pour procéder soi-même aux travaux de réparation, ce qui n'est pas recommandé pour certains appareils plus complexes. C'est pourquoi il est important d'encourager les détaillants autorisés ou les petites entreprises qui pourraient exceller dans le secteur des services de réparation — qui sont reconnus par le concessionnaire ou qui ont suivi une formation complète et obtenu une accréditation pour avoir accès à un équipement plus sophistiqué ou procéder à des réparations plus compliquées.

La présidente : Voilà un point important. Merci.

[Français]

Le sénateur Gignac : Bienvenue à notre collègue parlementaire. Cela semble être un projet de loi relativement simple. Il n'a que deux pages. Je constate aussi que vous avez reçu un appui unanime de tous les partis à l'autre endroit. On a vu aussi des projets de loi qui avaient obtenu l'appui unanime à l'autre endroit, mais on avait été un peu déçu en comité en ce qui concerne la diligence raisonnable.

Je constate que vous avez tenu plusieurs réunions de comité, que 18 mémoires ont été déposés et que vous avez entendu 33 témoins. Ici, notre rôle est d'effectuer un second examen attentif. Notre travail sera facilité par la diligence raisonnable que vous avez effectuée à l'autre endroit.

There were 33 witnesses. There were certainly people who warned or talked about the risks associated with the bill. What were their arguments? Were all the witnesses enthusiastic about your bill?

[English]

Mr. Miao: Thank you for that question. I think it is important for us to listen to how the industry thinks and consulting their perspective. That's why I understand that ISED has provided a consultation which ended recently, on September 26. I really look forward to what will come out of that report.

There are certain caveats that were discussed during the committee. Many of them do not really apply to this particular bill because this bill is very straightforward. We are trying to modernize and update the current Copyright Act so that circumvention of TPMs are allowed only for the sole purpose of repair, maintenance and diagnosis. Bill C-244 is an important piece, I would say, that moves forward with having a right-to-repair framework here in Canada because of the legal barriers that Canadians face.

As much as we want to think we have the right to do what we need to do with the product we purchased, there are certain limitations right now, with what the legislation is. That is why it is important to hear that feedback. There are many caveats that can be addressed in future legislation, possibly be implemented at the provincial level, because prior to having this bill move forward, the Province of Ontario actually put forward a right-to-repair legislation which did not pass because of this reason. Having this bill moving forward does provide a very strong precursor to allowing a right to repair in Canada.

Senator Varone: Thank you for being here. The question I have is through lived experience, being part of the hotel industry. Many of the hotels that you see in Canada run off of PTAC units, packaged terminal air conditioning units, the through-wall units. Before software, the only thing on them was hardware, meaning you turned a dial and you got your air. Then we were sold to go with a different model that had software included because if the room were unoccupied, it would sense it; it would lower the temperature, and you would save money. But the minute that the software breaks down, people who were used to repairing just the moving parts in the heat pumps were out of sorts because they couldn't fix the software.

I see the bill; it's very efficient in terms of where you're going. But is the pushback from the software suppliers or the hardware suppliers in this right to repair? I just see that fine line where it used to be only hardware, the mechanical parts of whatever equipment you bought. Now that software controls it, the bill is headed towards allowing people to understand the

Il y a eu 33 témoins. Il y a certainement eu des gens qui ont fait des mises en garde ou qui ont parlé des risques associés à cela. Quels étaient leurs arguments? Est-ce que tous les témoins étaient enthousiastes par rapport à votre projet de loi?

[Traduction]

M. Miao : Je vous remercie de votre question. Je crois qu'il est important de consulter l'industrie et de tenir compte de son point de vue. C'est pourquoi Innovation, Sciences et Développement économique Canada a mené des consultations qui ont pris fin récemment, le 26 septembre. Je suis impatient de voir les conclusions du rapport sur ces consultations.

Le comité a discuté de certaines mises en garde qui lui ont été faites. Bon nombre d'entre elles ne s'appliquent pas au projet de loi à l'étude, car celui-ci est fort simple. Il consiste à moderniser et à mettre à jour la Loi sur le droit d'auteur afin d'autoriser une personne à contourner une mesure technique de protection dans le seul but d'effectuer tout diagnostic, tout entretien ou toute réparation. Je dirais que le projet de loi C-244 est un élément important qui nous rapproche d'un éventuel cadre sur le droit de réparer au Canada, étant donné les obstacles juridiques auxquels se butent les Canadiens.

On a beau vouloir penser qu'on a le droit de faire les réparations nécessaires aux produits qu'on achète, le fait est que la loi impose actuellement certaines restrictions. C'est pourquoi il est important d'entendre les parties prenantes. On peut régler de nombreuses restrictions dans de futures mesures législatives qui pourraient être mises en œuvre dans les provinces. Je signale qu'avant la présentation du projet de loi à l'étude, l'Ontario a proposé un projet de loi sur le droit de réparer qui n'a pas été adopté pour cette raison. L'adoption du projet de loi à l'étude créerait un solide précédent pour le droit de réparer au Canada.

Le sénateur Varone : Je vous remercie de votre présence. Ma question est tirée de mon expérience personnelle dans le secteur de l'hôtellerie. Beaucoup d'hôtels au Canada utilisent des conditionneurs d'air intégrés locaux, qui sont installés au mur. Avant l'arrivée de modèles dotés d'un logiciel, les appareils n'étaient constitués que de matériel; on tournait un bouton de réglage et on avait de l'air. On nous a ensuite vendu l'idée de passer à des modèles dotés d'un logiciel qui permettent de régler la température des chambres inoccupées et ainsi réaliser des économies. Toutefois, les personnes autrefois capables de remettre en état la partie mécanique des thermopompes sont désespérées lorsque c'est le logiciel qui tombe en panne, car elles ne peuvent pas le réparer.

Je comprends le projet de loi; il est très efficace pour l'objectif que vous souhaitez atteindre. La réticence envers le droit de réparer vient-elle des fournisseurs de logiciels ou des fournisseurs de matériel? Selon moi, il existe une mince ligne où il n'y avait que le matériel, les parties mécaniques des appareils que l'on achetait. Maintenant que les logiciels les contrôlent, le

software components that run the hardware. Where do you see the pushback coming from in terms of the industry?

Mr. Miao: Thank you for the question. We need to be clear. It's important for us to understand what components we are considering within a device that we're trying to circumvent. Specifically, in this bill, we mention circumventing the technological protection measure, the TPM, which is software embedded inside the hardware that we use.

Most importantly, from the perspective of commercial equipment, when you are investing a large sum into a system, like the HVAC that you're talking about, the components and the pieces and the parts are also critical when you are making a repair. Even if you have done any repair on the mechanical or hardware side, you will still need to use the software to re-sync the system. Without syncing that system, basically you may have a malfunction or dysfunction of that piece that you can no longer use.

There is convenience in the products that are offered today to help us with our daily lives and to save money in many cases, but it's important for us to know that, in this piece of the bill, we're talking about the software and the more digital aspects of the barrier that are limiting consumers' efforts to fix the problems.

Senator Varone: Thank you.

Senator Martin: Thank you. It's nice to see you. In terms of the bill, I know you've put a lot of work into this, so I'm happy to be part of this session where we get to ask you specific questions directly.

I was listening to the example you gave to my colleague Senator Marshall about the tire and the special tool. I was just wondering about concerns that have been expressed by other stakeholders about the potential to make aftermarket modifications that could compromise safety.

How does Bill C-244 address the risk of individuals using the exceptions provided by the bill to bypass potential safety features in vehicles or other devices? Something very specialized would require special attention. It made me think about the safety feature.

Mr. Miao: Absolutely, and thank you for that question, Senator Martin. It's important for us to consider all sides.

As I mentioned earlier, if there's a way to create it, there's a way to break it. People with wrong intentions might use this as an opportunity to create certain threats or security issues that may arise from this. That's why it's important for us to know that the act as it stands, with the amendment to the Copyright Act, doesn't change the legality of the other areas. If someone

projet de loi vise à permettre aux gens de comprendre les composants logiciels qui font fonctionner la mécanique des appareils. D'où vient la résistance de l'industrie selon vous?

M. Miao : Je vous remercie de votre question. Nous devons être clairs. Il est important que nous comprenions à quelles composantes de l'appareil s'applique le processus de contournement. Le projet de loi à l'étude traite en particulier du contournement de la mesure technique de protection, qui est un logiciel intégré à la partie matérielle de l'appareil.

Mais surtout, du point de vue de l'équipement commercial, lorsque l'on investit une somme importante dans un système, comme les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation dont vous parlez, les composantes et les pièces sont également cruciales lors d'une réparation. Même si on effectue une réparation sur le plan mécanique ou matériel, il faut toujours utiliser le logiciel pour resynchroniser le système. Sans synchronisation du système, on risque un dysfonctionnement de l'appareil qui sera rendu inutilisable.

Les produits proposés aujourd'hui sont pratiques, car ils nous aident dans notre vie quotidienne et nous permettent d'économiser de l'argent dans de nombreux cas. Il est toutefois important de souligner que le projet de loi à l'étude vise les logiciels et les aspects plus numériques de la barrière qui entrave les efforts des consommateurs pour résoudre les problèmes.

Le sénateur Varone : Merci.

La sénatrice Martin : Merci. C'est un plaisir de vous voir. Je sais que vous avez consacré beaucoup d'efforts au projet de loi, et je me réjouis de prendre part à la présente réunion, afin de vous poser directement des questions précises.

J'ai entendu l'exemple que vous avez donné à la sénatrice Marshall au sujet du pneu et de l'outil spécial. Je m'interrogeais simplement sur les préoccupations exprimées par d'autres parties prenantes quant à la possibilité d'apporter des modifications après-vente susceptibles de compromettre la sécurité.

Comment le projet de loi C-244 aborde-t-il le risque que des personnes utilisent les exceptions prévues par le projet de loi pour contourner des dispositifs de sécurité dans des véhicules ou d'autres appareils? Quelque chose de très spécialisé nécessiterait une attention particulière. Cela m'a fait penser au dispositif de sécurité.

M. Miao : Absolument, sénatrice Martin, merci de votre question. Il est important de considérer tous les aspects.

Comme je l'ai mentionné précédemment, s'il y a un moyen de le créer, il y a un moyen de le casser. Des personnes mal intentionnées pourraient en profiter pour créer des menaces ou problèmes de sécurité. C'est pourquoi il est important de savoir que la loi telle qu'elle est, avec la modification à la Loi sur le droit d'auteur, ne modifie pas la légalité des autres domaines. Si

was caught tampering or accessing a device for a repair and finding out at the back end how to create it, they are still responsible for breaking law, for tampering and copyrighting the intellectual property of the product.

Senator Martin: That leads me to concerns from manufacturers of health care devices. Would you address how this bill ensures that only qualified professionals are allowed to make repairs on such critical equipment? Those concerns are out there, so what would you say to that?

Mr. Miao: There are other areas that we need to look into, especially if we're talking about health devices. These are life-saving devices that really help save lives. The pandemic actually brought a very good example. When there is damage or a piece broken on an inhalator, is there access to the parts to make the repair? And is a technician is available to do that?

I have another example I like to raise. We travel from B.C. to Ottawa quite often. In speaking to one of my friends who is a pilot, he says some pieces of the aircraft they cannot touch but an engineer or technician can. For them to flip that switch, someone must have the learning and experience and the licence to do so.

It's important for us to recognize the skills, the learning and the experience that come from handling complex devices like health care devices. Under the Canada Health Act, we can look into further legislation to have exemptions on certain devices that are not allowed to be circumvented unless it's authorized for a licensed technician to do so.

Senator Massicotte: I have a stupid question, but you know this is a concern for some companies, especially car dealers, where repair is a big portion of their revenues. They're not going to be happy campers because it will steal away some business, and it may affect jobs. It may affect employment. It could have a macroeconomic impact, which is concerning to you.

Manufacturers may tweak something on their own products — they can do that — to make it very difficult for a self-made repairman to correct the work. I don't think there's anything against that, but how do you deal with these possible consequences of what looks like a simple decision?

Mr. Miao: There's never a stupid question. Certain complexities come into play and how complex do we want to think about it?

quelqu'un est pris en train de trafiquer ou si on constate qu'il a découvert comment créer l'appareil en y accédant pour le réparer, il est toujours responsable d'avoir enfreint la loi, d'avoir trafiqué et d'avoir violé la propriété intellectuelle relative au produit.

La sénatrice Martin : Cela m'amène à évoquer les préoccupations des fabricants d'appareils de soins de santé. Pourriez-vous nous expliquer comment le projet de loi garantit que seuls des professionnels qualifiés sont autorisés à effectuer des réparations sur ces équipements cruciaux? Certaines personnes se préoccupent de cela; que leur répondez-vous?

M. Miao : Il y a d'autres aspects que nous devons examiner, surtout si nous parlons d'appareils médicaux. Ce sont des dispositifs de sauvetage qui aident vraiment à sauver des vies. La pandémie nous en a donné un très bon exemple. Quand un inhalateur est endommagé ou brisé, a-t-on accès aux pièces pour effectuer la réparation? Est-ce qu'un technicien est disponible pour le faire?

J'aimerais donner un autre exemple. Nous nous déplaçons assez souvent de la Colombie-Britannique à Ottawa. En parlant à un de mes amis qui est pilote, il a dit qu'il y a certaines parties de l'avion auxquelles ils ne peuvent pas toucher, mais auxquelles un ingénieur ou un technicien peut le faire. Pour que cet ingénieur ou ce technicien puisse actionner cet interrupteur, il doit avoir la formation, l'expérience et le permis nécessaires.

Il est important pour nous de reconnaître les compétences, l'apprentissage et l'expérience qui découlent de l'utilisation d'appareils complexes comme les appareils médicaux. En vertu de la Loi canadienne sur la santé, nous pouvons examiner d'autres lois pour prévoir des exemptions concernant certains appareils que l'on ne peut contourner à moins que ce ne soit fait par un technicien autorisé.

Le sénateur Massicotte : J'ai une question stupide, mais vous savez que c'est une préoccupation pour certaines entreprises, surtout les concessionnaires automobiles, où la réparation représente une grande partie de leurs revenus. Ils ne seront pas des plus heureux parce que cela les privera de revenus et pourrait nuire aux emplois. Cela peut avoir une incidence sur l'emploi. Cela pourrait avoir un impact macroéconomique, ce qui vous préoccupe.

Les fabricants peuvent modifier quelque chose dans leurs propres produits — ils peuvent le faire — pour qu'il soit très difficile pour un réparateur autonome de corriger le problème. Je ne pense pas qu'il y ait quoi que ce soit contre cela, mais comment composer avec les conséquences possibles de ce qui semble être une décision simple?

M. Miao : Il n'y a jamais de question stupide. Certaines complexités entrent en jeu et à quel point voulons-nous y réfléchir?

A good example is John Deere. They have been against the right-to-repair legislation, but in the United States right now, because of the legislation, they are forced provide an instruction manual and repair access for their huge commercial equipment. People who are living in rural areas may not live close to dealerships that can do repairs. It is easier for the farmers or the owners of that equipment to have access to it.

That complexity is behind why someone would support and why some don't support it. The main thing we should be looking at is the sustainable consumerism and how we empower Canadians towards having a right-to-repair framework.

Senator Yussuff: There is a lot of rhetoric from the OEMs, the original equipment manufacturers, that the world will come to an end if we allow this bill to pass. Let me use one example as a characterization of some of that.

A mechanic who works at a dealership fixing cars is a licensed mechanic. A mechanic who runs a garage is also a licensed mechanic. Both have responsibilities with regard to their duties and obligations to ensure what they're doing complies with their skills and their training.

When we hear the argument that if we allow this bill to pass, the world will come to an end and all kinds of safety issues will happen, isn't that a bit overblown, recognizing that the technicians and the mechanics have to be licensed to fix a vehicle? That's part of their obligation as regulated by provincial laws?

Mr. Miao: Absolutely. That's a good point to raise because people who have the experience of becoming mechanics can be working for dealerships, but they can still continue to work in a garage after they retire. However, the challenge comes in how they can access those parts.

The auto sector is a very good example. There was a voluntary agreement allowing OEMs to fix certain brands of automobiles out there, but it's also accessible for dealerships and repair shops to access parts to fix them.

It comes down to the more complex equipment or products out there that require special attention. I wouldn't want to be using an MRI machine that is fixed by a technician who is retired or who was fired by a company. There are judgments we have to look at and find a balance.

Senator Loffreda: There is an important issue regarding federal-provincial collaboration on matters affecting contract law, particularly with respect to restrictive licences. Considering

John Deere en est un bon exemple. Cette entreprise s'est opposée à des mesures législatives établissant le droit à la réparation. Cependant, aux États-Unis à l'heure actuelle, à cause de la loi, elle est obligée de fournir un manuel d'instructions et de donner l'accès pour réparer son énorme équipement commercial. Les gens qui vivent en milieu rural n'ont peut-être pas à proximité des concessionnaires qui peuvent faire des réparations. Il est plus facile pour les agriculteurs ou les propriétaires de ce matériel d'y avoir accès.

Cette complexité explique pourquoi quelqu'un y donnerait son appui et pourquoi certains ne le font pas. Le principal aspect que nous devrions examiner, c'est le consumérisme durable et la façon dont nous donnons aux Canadiens les moyens d'avoir un cadre de droit à la réparation.

Le sénateur Yussuff : Les fabricants d'équipement d'origine disent souvent que ce sera la fin du monde si nous permettons l'adoption du projet de loi. Permettez-moi de vous donner un exemple pour illustrer ce que je viens de dire.

Un mécanicien qui travaille chez un concessionnaire où il répare des voitures est un mécanicien breveté. Un mécanicien qui dirige un garage est également un mécanicien breveté. Il incombe aux deux de s'assurer que ce qu'ils font est conforme à leurs compétences et à leur formation.

Lorsque nous entendons l'argument selon lequel si nous permettons l'adoption du projet de loi, ce sera la fin du monde et toutes sortes de problèmes de sécurité surviendront, n'est-ce pas un peu exagéré, étant donné que les techniciens et les mécaniciens doivent être brevetés pour réparer un véhicule? Cela fait-il partie de leurs obligations en vertu des lois provinciales?

M. Miao : Tout à fait. C'est un bon point à soulever parce que les gens qui ont l'expérience pour devenir mécaniciens peuvent travailler pour des concessionnaires, mais ils peuvent quand même continuer à travailler dans un garage après leur retraite. Cependant, le défi réside dans la façon dont ils peuvent accéder à ces pièces.

Le secteur de l'automobile est un très bon exemple. Il y avait une entente volontaire qui permettait aux fabricants d'équipement d'origine de réparer certaines marques d'automobiles, mais les concessionnaires et les ateliers de réparation peuvent aussi avoir accès aux pièces pour ces véhicules.

Tout est donc question de l'équipement ou des produits plus complexes qui exigent une attention particulière. Je ne voudrais pas utiliser un appareil d'IRM qui est réparé par un technicien à la retraite ou qui a été congédié par une entreprise. Il y a des jugements que nous devons examiner et trouver un équilibre.

Le sénateur Loffreda : Il y a un enjeu important concernant la collaboration fédérale-provinciale sur les questions touchant le droit des contrats, particulièrement en ce qui concerne les

that provinces have jurisdiction over the contract law, how will the federal government collaborate with them on the issue of these restrictive licences that might affect competition, innovation or consumer rights? Do you foresee any challenges in doing so?

Mr. Miao: I'm not too sure how that question is related to the bill, but under certain contractual law, for example, if the equipment is being leased from a company, the lessor may have certain restrictions on repairs. For example, if someone leases a van from a dealership and if the lease agreement states that any repair or maintenance must go to a certain third party, then the person is constrained by that contract because of the contractual relationship. However, the contract should not restrict simple maintenance such as changing the oil or repairing a tire. You're not changing the computer, for example, in an electric vehicle. You're not trying to change the computer aspect. It comes down to the focus of this bill, which is to allow repair to happen.

The Chair: You don't see any jurisdictional questions here — I think that is what we were getting at — between provinces and the federal government?

Mr. Miao: I may not be the one to answer this. Maybe you can save it for the officials later.

The Chair: We will ask others. Thank you for that. Thanks, everybody. We were trying to do more in less time, so we appreciate that.

Mr. Miao, we appreciate your efforts, your time and all your explanations here.

Next, we have the pleasure of welcoming, in person, officials from Innovation, Science and Economic Development Canada. We have Patrick Blanar, Director, Copyright and Trademark Policy Directorate; and Luc Laforest, Senior Policy Analyst, Copyright and Trademark Policy Directorate.

Mr. Blanar, I understand you have opening remarks. Please go ahead.

Patrick Blanar, Director, Copyright and Trademark Policy Directorate, Innovation, Science and Economic Development Canada: Thank you very much.

Madam Chair, deputy chair and members of the committee, Canada's Copyright Act is a law of general application designed to encourage innovation and creativity for the benefit of all society. Generally, the Copyright Act does this by creating a set

licences restrictives. Étant donné que les provinces ont compétence en matière de droit des contrats, comment le gouvernement fédéral collaborera-t-il avec elles sur la question de ces licences restrictives qui pourraient avoir une incidence sur la concurrence, l'innovation ou les droits des consommateurs? Prévoyez-vous des difficultés à cet égard?

M. Miao : Je ne sais pas trop quel est le lien entre cette question et le projet de loi, mais en vertu de certains aspects du droit des contrats, par exemple, si l'équipement est loué auprès d'une entreprise, le bailleur peut être assujéti à certaines restrictions quant aux réparations. Par exemple, si quelqu'un loue une fourgonnette d'un concessionnaire et que le contrat de location stipule que toute réparation ou tout entretien doit être confié à une tierce partie donnée, cette personne est contrainte par le contrat en raison de la relation contractuelle. Toutefois, le contrat ne devrait pas restreindre l'entretien simple comme la vidange d'huile ou la réparation d'un pneu. Vous ne changez pas l'ordinateur, par exemple, dans un véhicule électrique. Vous n'essayez pas de modifier l'aspect informatique. Cela revient à l'objectif du projet de loi, qui est de permettre la réparation.

La présidente : Vous ne voyez aucune question de champ de compétence entre les provinces et le gouvernement fédéral dans ce cas-ci — je crois que c'est ce que nous voulions savoir?

M. Miao : Ce n'est peut-être pas à moi de répondre à cette question. Vous pourrez peut-être la poser aux fonctionnaires plus tard.

La présidente : Nous allons la poser aux autres. Merci. Merci à tous. Nous avons essayé d'en faire plus en moins de temps, et nous vous en sommes reconnaissants.

Monsieur Miao, nous vous savons gré de vos efforts, de votre temps et de toutes vos explications.

Maintenant, nous avons le plaisir d'accueillir en personne des représentants d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Nous accueillons Patrick Blanar, directeur, Direction de la politique du droit d'auteur et des marques de commerce, et Luc Laforest, analyste principal de politiques, Direction de la politique du droit d'auteur et des marques de commerce.

Monsieur Blanar, je crois comprendre que vous avez une déclaration préliminaire. Vous avez la parole.

Patrick Blanar, directeur, Direction de la politique du droit d'auteur et des marques de commerce, Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Merci beaucoup.

Madame la présidente, monsieur le vice-président et mesdames et messieurs les membres du comité, la Loi sur le droit d'auteur du Canada est une loi d'application générale conçue pour encourager l'innovation et la créativité au profit de

of exclusive rights for creators and establishing limitations and exceptions to these rights.

As for the technological protection measure, or TPM, regime, it was introduced in the Copyright Act in 2012 in recognition of the new digital reality. It is an enforcement regime that prohibits users from circumventing TPMs. This helps facilitate new business models for the distribution of digital works.

[*Translation*]

Today, more and more products contain software. In addition, manufacturers often add technical protection measures, or TPMs, to protect software in their products, with the aim of preventing unauthorized access and reproduction.

The use of TPMs by manufacturers, together with the ban on bypassing TPMs, reduces our traditional ability to repair our own products when they break. It is now clear that the Copyright Act, specifically the TPMs regime, may be an obstacle for Canadians who want to repair their products containing software.

[*English*]

Bill C-244 would address this by amending the Copyright Act to create a new exception in the TPM regime for the purpose of repair. While this remains an important step in empowering consumers, it is also important to keep in mind the limited scope of Bill C-244. It creates an exception to the prohibition to circumvent TPMs in the Copyright Act. This removes only one of the many barriers that could prevent the repair of products. More than Bill C-244 would be needed to create a positive right to repair.

Thank you. I would be pleased to answer your questions.

The Chair: Thank you very much, gentlemen. We'll begin our questioning with our deputy chair, Senator Loffreda.

Senator Loffreda: Thank you to our panellists for being here. My question is on the impact on innovation. Many times, in Canada, we talk about problems with productivity, competitiveness, and we say innovation is key. In your view, how do the restrictive licences impact innovation and competition in sectors such as technology, agriculture and manufacturing? How will Bill C-244 help to mitigate these effects and impacts? Do you see any concerns?

toute la société. En général, la Loi sur le droit d'auteur le fait en créant un ensemble de droits exclusifs pour les créateurs et en établissant des limites et des exceptions à ces droits.

En ce qui concerne le régime des mesures techniques de protection, ou MTP, il a été introduit dans la Loi sur le droit d'auteur en 2012 en reconnaissance de la nouvelle réalité numérique. Il s'agit d'un régime d'application de la loi qui interdit aux utilisateurs de contourner les MTP. Cela aide à faciliter de nouveaux modèles d'affaires pour la distribution d'œuvres numériques.

[*Français*]

Aujourd'hui, de plus en plus de produits renferment des logiciels. En outre, les fabricants ajoutent souvent des mesures techniques de protection, ou MTP, pour protéger les logiciels dans leurs produits, et ce, dans le but de prévenir l'accès non autorisé et le copiage.

L'utilisation des MTP par les fabricants, de pair avec l'interdiction de contourner les MTP, réduit l'habileté que nous avons traditionnellement à réparer nos propres produits lorsqu'ils se brisaient. Il est maintenant clair que la Loi sur le droit d'auteur, plus spécifiquement le régime des MTP, peut représenter un obstacle pour les Canadiens qui veulent réparer leurs produits contenant des logiciels.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-244 réglerait ce problème en modifiant la Loi sur le droit d'auteur afin de créer une nouvelle exception dans le régime des mesures techniques de protection aux fins de la réparation. Bien qu'il s'agisse d'une étape importante dans l'habilitation des consommateurs, il est également important de garder à l'esprit la portée limitée du projet de loi C-244. Il crée une exception à l'interdiction de contourner les MTP dans la Loi sur le droit d'auteur. Cela n'élimine qu'un des nombreux obstacles qui pourraient empêcher la réparation de produits. Il faudrait plus que le projet de loi C-244 pour créer un droit positif à la réparation.

Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup, messieurs. Nous allons commencer la période de questions avec notre vice-président, le sénateur Loffreda.

Le sénateur Loffreda : Merci à nos témoins d'être ici. Ma question porte sur l'impact sur l'innovation. Souvent, au Canada, on parle de problèmes de productivité, de compétitivité, et on dit que l'innovation est la clé. Selon vous, quel est l'impact des licences restrictives sur l'innovation et la concurrence dans des secteurs comme la technologie, l'agriculture et la fabrication? Comment le projet de loi C-244 contribuera-t-il à atténuer ces effets et ces répercussions? Voyez-vous des préoccupations?

Mr. Blonar: The Copyright Act and the TPM regime were put in place to help protect creative works and the distribution of those works. At least initially in 2012, the TPM was not intended to protect specific business models outside of that. At the end of the day, the licences that people enter into when they purchase products are contractual obligations that are outside of the scope of the Copyright Act.

In this instance, Bill C-244 would not have any impact on that. This is where in my opening remarks we highlighted that, at the end of the day, this is eliminating one barrier to repair; it is not resolving all the issues. There is a lot of work to be done at other levels, whether it be through other pieces of legislation at the federal department, at the provincial level to perhaps address licences, which would be more of a contractual law issue, and anything to do with providing a positive right.

Senator Loffreda: Thank you.

The Chair: Let me just come at that in a slightly different way. What we're asking is that companies are not going to say, "There's no sense inventing the new phone or wheel because they're going to be able to fix it forever and I won't be able to talk you into buying a new one"?"

Mr. Blonar: No, not at all.

The Chair: Okay, good. That's clear.

Senator C. Deacon: Thank you to the witnesses for being here. You've done a great job of explaining federal law of general application, changes to the Copyright Act remain. The changes that are required are because of unintended applications to what I call the Napster amendments to protect creators and now they're being used to protect manufacturers from competition.

Could you speak to the changes in Bill C-59 that align with changes to the Copyright Act to make sure that organizations must repair products? Let me put it precisely. To cause a more robust right-to-repair framework, there are specific changes in Bill C-59 that occurred, and they've been a big promoter because of the need for robust markets from manufacturers that serve consumers better. They've been a very big promoter of right to repair and this bill.

Mr. Blonar: I believe Bill C-59 is an amendment to the Competition Act?

Senator C. Deacon: Yes, that's correct.

M. Blonar : La Loi sur le droit d'auteur et le régime des MTP ont été mis en place pour aider à protéger les œuvres créatives et leur distribution. Au moins en 2012, la MTP ne visait pas à protéger des modèles d'affaires précis en dehors de cela. En fin de compte, les licences que les gens signent lorsqu'ils achètent des produits sont des obligations contractuelles qui dépassent la portée de la Loi sur le droit d'auteur.

Dans ce cas-ci, le projet de loi C-244 n'aurait aucune incidence à cet égard. C'est pourquoi, dans ma déclaration préliminaire, nous avons souligné que, en fin de compte, cela élimine un obstacle à la réparation; cela ne règle pas tous les problèmes. Il y a beaucoup de travail à faire à d'autres niveaux, que ce soit par l'entremise d'autres mesures législatives par le ministère fédéral, au niveau provincial, peut-être pour régler le problème des licences, qui relève davantage du droit des contrats, et tout ce qui concerne l'octroi d'un droit positif.

Le sénateur Loffreda : Je vous remercie.

La présidente : Permettez-moi de vous présenter les choses sous un angle légèrement différent. Nous voulons savoir si les entreprises ne se diront pas : « À quoi bon inventer un nouveau téléphone ou une nouvelle roue s'ils sont capables de la réparer ad vitam aeternam et qu'il m'est impossible de vous convaincre d'acheter du neuf? ».

M. Blonar : Non, pas du tout.

La présidente : D'accord, c'est bon. C'est clair.

Le sénateur C. Deacon : Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui. Vous avez très bien expliqué que la Loi sur le droit d'auteur est une loi fédérale d'application générale, et que les modifications qui lui ont été apportées demeurent. Il faut modifier cette loi en raison d'une application inattendue de ce que j'appelle les modifications Napster qui servent à protéger les créateurs, mais qui sont maintenant utilisées pour protéger les manufacturiers de la concurrence.

Pouvez-vous nous parler des modifications apportées par le projet de loi C-59 qui vont de pair avec celles apportées à la Loi sur le droit d'auteur pour faire en sorte que les organisations aient à réparer leur produit? Pour être précis, certains changements dans le projet de loi C-59 ont été apportés afin de mettre en place un cadre solide sur le droit à la réparation, et ils ont joué un rôle majeur parce que les manufacturiers devaient offrir des marchés robustes, qui servent mieux la clientèle. Ils ont joué un rôle majeur à l'égard du droit à la réparation et du projet de loi.

M. Blonar : Le projet de loi C-59 modifie la Loi sur la concurrence, n'est-ce pas?

Le sénateur C. Deacon : Oui, c'est exact.

Mr. Blanar: Unfortunately, a colleague of mine would be better placed to speak to those. I'm not personally aware of all the implications of it.

Senator C. Deacon: We might get someone to speak to that specifically.

Mr. Blanar: If you'd like, I can probably ask to get a written answer.

Senator C. Deacon: That would be great and send it to the clerk.

The Chair: Thank you. That would be helpful.

Senator C. Deacon: I think this really gets at the question of Senator Loffreda about the way this helps to drive innovation and the competition that's needed for innovation.

The Chair: It would be great if you could do that.

Senator Marshall: I understand what the amendment is supposed to do, but I can't see manufacturers not retaliating. I guess some of the things they could do is not honour guarantees or refuse to fix more complicated problems. Are you familiar with that area? Have you looked at what's happening in the United States? How are they dealing with that issue? Or maybe manufacturers aren't retaliating. Can you tell us a little bit about the history of what's happening in other jurisdictions so we can be prepared for what's going to happen in Canada?

Mr. Blanar: Hopefully very little will happen in Canada as a result of this particular bill. I am not aware of any specific retaliation occurring in other jurisdictions as a result of repair. The warranties and the contractual issues can arise regardless of this bill; whether or not a TPM is circumvented to facilitate repair or repair doesn't require that step. It can, under certain circumstances, void a warranty if it isn't done in a manner that respects the manufacturer's intentions.

Honestly, it's difficult to say that this will have much of an impact.

Senator Marshall: I realize this is a private member's bill, but has the department done any research on the bill as to unintended consequences? Has there been any research done, or do you just accept the bill at face value?

Mr. Blanar: We've done some research to ensure compliance with our international obligations. We've done some research to look at what is done in other jurisdictions. We have not, at least

M. Blanar : Malheureusement, c'est un de mes collègues qui serait mieux placé pour parler de ces aspects. Je n'en connais pas les effets.

Le sénateur C. Deacon : Nous demanderons peut-être à quelqu'un de venir parler de ce sujet en particulier.

M. Blanar : Si vous le voulez, je peux probablement demander une réponse écrite.

Le sénateur C. Deacon : Ce serait fantastique; vous pouvez l'envoyer à la greffière.

La présidente : Merci, ce serait utile.

Le sénateur C. Deacon : Je crois que cela va vraiment au cœur de la question du sénateur Loffreda sur la façon dont cette mesure aide à stimuler l'innovation et la concurrence nécessaire à l'innovation.

La présidente : Si vous pouvez faire cela, ce serait fantastique.

La sénatrice Marshall : Je comprends ce que la modification est censée faire, mais j'ai du mal à penser que les manufacturiers ne riposteront pas. Je suppose qu'ils pourraient refuser d'honorer des garanties ou refuser de faire des réparations plus complexes. Avez-vous eu connaissance de ce qui se passe à cet égard? Avez-vous examiné la situation aux États-Unis? Comment s'y prennent-ils avec cette question? À moins que les manufacturiers ne ripostent pas. Pouvez-vous nous parler un peu de la façon dont les choses se passent dans d'autres pays, pour que nous sachions à quoi nous attendre au Canada?

M. Blanar : Avec un peu de chance, ce projet de loi en particulier n'aura que de modestes répercussions au Canada. À ma connaissance, il n'y a pas eu de ripostes dans d'autres pays en raison des questions de réparation. Il peut y avoir des problèmes liés aux garanties ou aux contrats en marge de ce projet de loi. Qu'une mesure de protection technologique soit contournée pour faciliter une réparation ou que ce ne soit pas nécessaire de le faire pour effectuer une réparation, il arrive que dans certaines circonstances cela ait pour effet d'annuler la garantie, si c'est fait d'une manière qui ne respecte pas les intentions du manufacturier.

Bien franchement, il est difficile de dire si cette mesure aura beaucoup d'impact.

La sénatrice Marshall : Je comprends qu'il s'agit d'une initiative parlementaire, mais le ministère a-t-il fait des recherches sur les conséquences imprévues que pourrait avoir le projet de loi? Y a-t-il eu la moindre recherche ou prenez-vous le projet de loi au pied de la lettre?

M. Blanar : Nous avons fait quelques recherches pour veiller à ce que la mesure soit conforme à nos obligations internationales. Nous avons aussi fait un peu de recherche pour

from my side of the department, seen any unintended consequences from such an exception. I would note that the U.S. has a triennial process with the Librarian of Congress to authorize new exceptions to their TPM regime, and that hasn't —

Senator Marshall: Thank you.

The Chair: Mr. Laforest, do you have anything to add or that covers it? Okay, great.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Do you agree with the bill? Does that not bother you? It is not perfect and there are several things to be done. However, I understand you are supporting it at this point; is that correct?

Mr. Blonar: Absolutely.

Senator Massicotte: When we look at the choices presented and things that can happen, such as tampering, dealers or sellers will assure us that the bill is not perfect. Is there a solution to this? Is there a section that can be added to the bill that would better manage this aspect while ensuring that these things will not happen?

Mr. Blonar: Not in the context of the Copyright Act. It was mentioned earlier that many stakeholders and manufacturers are concerned that this is opening up some doors and that it is leading to non-compliance with safety or health standards. We have regimes to deal with these issues. Health Canada is responsible for the approval of medical devices. In principle, any repair must meet the same standards. We have already had conversations with Health Canada. If this becomes a problem, Health Canada will have to create regulations applicable to the repair.

Senator Massicotte: Okay. Thank you.

[*English*]

Senator Yussuff: Thank you, Mr. Blonar, for being here. I have a couple of points. I think you said you've done some studies with regard to the Europeans having a much more robust experience in the area of the right to repair. Is there anything that you can share in terms of a downside in their regime that has been in place and what they've accomplished?

You also said you could have a much more robust right to repair that needs to go a bit further than Bill C-244. What would those things be that could create a more robust legislative framework to enhance this opportunity that Canadians are looking to have in this country?

examiner ce qui se fait dans d'autres pays. Nous n'avons pas vu, du moins dans mon service au ministère, de conséquences inattendues découlant d'une telle exception. Je signale que les États-Unis, par l'entremise de la Bibliothèque du Congrès, ont un processus triennal permettant d'autoriser de nouvelles exceptions à leur régime de mesures de protection technologiques, et que cela n'a pas...

La sénatrice Marshall : Merci.

La présidente : Monsieur Laforest, avez-vous quelque chose à ajouter ou est-ce complet? D'accord, c'est parfait.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Êtes-vous d'accord avec le projet de loi? Cela ne vous dérange-t-il pas? Il n'est pas parfait et il y a plusieurs choses à faire. Toutefois, je crois comprendre que vous l'appuyez à cette étape-ci; c'est bien cela?

M. Blonar : Absolument.

Le sénateur Massicotte : Lorsqu'on regarde les choix présentés et les choses qui peuvent se produire, comme la manipulation, les concessionnaires ou les vendeurs vont nous assurer que le produit n'est pas parfait. Y a-t-il quelque chose qui est disponible? Y a-t-il une section que l'on peut ajouter au projet de loi qui permettrait de mieux gérer cet aspect, tout en s'assurant que ce ne sera pas le cas?

M. Blonar : Pas dans le contexte de la Loi sur le droit d'auteur. On a mentionné un peu plus tôt que plusieurs parties prenantes et manufacturiers s'inquiètent que tout cela ouvre certaines portes et que cela provoque un non-respect des normes de sécurité ou des normes sanitaires. On a justement des régimes pour traiter de ces questions. Santé Canada est responsable de l'approbation des appareils médicaux. En principe, toute réparation doit respecter les mêmes normes. On a déjà eu des conversations avec Santé Canada. Si cela devient un problème, il faudra que Santé Canada crée des règlements pour régir la réparation.

Le sénateur Massicotte : D'accord. Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Yussuff : Je vous remercie de votre présence ici, monsieur Blonar. J'ai quelques questions. Vous avez dit, je crois, que vous avez réalisé des études sur la situation en Europe, où le droit à la réparation est bien implanté. Avez-vous des points négatifs à nous signaler au sujet du régime en place et de ce que les Européens ont accompli?

Vous avez également dit qu'il est possible d'avoir un droit à la réparation renforcé, qui doit aller un peu plus loin que ce qui est prévu dans le projet de loi C-244. Que faudrait-il pour créer un meilleur cadre législatif afin d'élargir cette possibilité que les Canadiens veulent avoir au pays?

Mr. Blanar: With respect to the European Union, I'm not an expert on their regime, so I can't answer that. I know a little bit more about the U.S. regime.

Senator Yussuff: Okay.

Mr. Blanar: Essentially, the U.S. regime takes an approach with the Library of Congress where they have a triennial process where stakeholders are able to submit evidence of where the TPM regime impacts their ability to create repairs and when the Library of Congress agrees that there is an actually unintended consequence as a result of the TPM regime, they permit that. There have been authorizations in the areas of — if I'm not mistaken — automobiles, cell phones, boats and medical devices. To our knowledge, there have been no negative consequences to that, and we've seen states pick up and take it further by actually forcing manufacturers to provide repair parts and repair manuals.

In terms of what could be done to enhance it, I think some of those same initiatives are possible, such as asking manufacturers to be more proactive in what they provide. I know there are efforts being done at the provincial level. Quebec is one example of a jurisdiction that is taking on some of these challenges.

[Translation]

Senator Bellemare: I would like to pursue the same line of questioning, about comparisons with the United States, since that is the country you have studied.

Can you tell us briefly how this bill compares to the U.S. legislation? Do you think the bill will have a real impact?

Mr. Blanar: The U.S. may have taken a slightly more focused approach. They are soliciting bids every three years and doing an impact assessment on a particular sector and type of repair. The bill that we are discussing now takes a slightly different approach. It creates an exception for repair in general. So instead of having to come back every time there is a technological change or a new business model, we are saying that, in the Canadian context, the protection regime should not prevent repair, period.

Senator Bellemare: So there is less bureaucracy than in the U.S., since they have to come back?

Mr. Blanar: Indeed.

Senator Bellemare: Do you think having a bill so broad will be enough to have a real impact on consumers?

M. Blanar : Je ne suis pas un expert du régime en Union européenne, je ne peux donc pas répondre à cette question. Je connais un peu le régime des États-Unis.

Le sénateur Yussuff : D'accord.

M. Blanar : En gros, en ce qui a trait au régime des États-Unis, la Bibliothèque du Congrès a un processus triennal où des intervenants peuvent démontrer preuve à l'appui que le régime de mesures de protection technologiques nuit à leur capacité d'effectuer une réparation. Quand la Bibliothèque du Congrès reconnaît qu'en raison du régime il y a bel et bien une conséquence imprévue, elle accorde une autorisation. Si je ne m'abuse, des autorisations ont été accordées dans le secteur de l'automobile, de la téléphonie mobile, des bateaux et des appareils médicaux. À notre connaissance, il n'y a eu aucune conséquence négative découlant de cela. Certains États sont même partis de là pour forcer des manufacturiers à fournir des pièces et des manuels pour la réparation.

En ce qui concerne les améliorations à apporter, je crois qu'il serait possible de prendre le même genre d'initiatives, comme de demander aux manufacturiers d'être plus proactifs dans leur offre. Je sais qu'il y a des efforts en ce sens au palier provincial. Le Québec est une province qui s'attaque à ces enjeux.

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'aimerais continuer dans la même lignée de questions sur les comparaisons avec les États-Unis, puisque c'est le pays avec lequel vous avez mené des études.

Pouvez-vous nous dire brièvement comment ce projet de loi se compare avec la législation américaine? Pensez-vous que le projet de loi aura un impact réel?

M. Blanar : Les États-Unis ont peut-être adopté une approche un peu plus ciblée. Ils demandent des soumissions tous les trois ans et ils font une étude d'impact sur un secteur en particulier et un type de réparation en particulier. Le projet de loi dont on discute actuellement utilise une approche un peu différente, où l'on crée une exception pour la réparation en général. Donc, au lieu d'être obligé de revenir chaque fois lorsqu'il y a un changement technologique ou un nouveau modèle d'affaires, on peut dire que, dans notre contexte, le régime de techniques de protection ne devrait pas empêcher la réparation, point final.

La sénatrice Bellemare : Donc, il y a moins de bureaucratie qu'aux États-Unis, puisqu'ils doivent revenir?

M. Blanar : En effet.

La sénatrice Bellemare : Croyez-vous que le simple fait que le projet de loi soit aussi général aura un impact réel sur les consommateurs?

Mr. Blonar: Yes, it will be enough because the Copyright Act is a law of general application that governs the market. It will be very difficult to measure, but we believe that there will still be some impact and that there could be more independent repairers.

Senator Bellemare: This remains to be assessed.

Mr. Blonar: Exactly.

Senator Bellemare: Do you think we should add a provision on a future review of the bill or should it be left as such?

Mr. Blonar: The Copyright Act already has a five-year review, and that could be part of that review.

Senator Bellemare: That is a good answer, thank you.

[English]

The Chair: You mentioned that Quebec is doing some things on its own. What are those, and are they separate from the legislation? Our panel had a question the last time around about any jurisdictional issues that you think might arise between provinces and the federal government. Are there any implications there? Could you comment on those two things?

Mr. Blonar: Yes. Quebec passed a law that introduced a number of measures to facilitate repair. The law includes an obligation on manufacturers to ensure that the replacement parts, repair services and information necessary to maintain or repair their goods are available. The law also prohibits the traffic of goods for which obsolescence is planned.

The Chair: You don't see any jurisdictional issues?

Mr. Blonar: No, especially because this is the Copyright Act. This is purely federal jurisdiction.

The Chair: Right. I agree. I just wanted it on the record. Thank you.

Senator C. Deacon: I want to give you a bunch of assertions, and maybe you can give quick responses to them. This change stops manufacturers from preventing or punishing — by voiding a warranty, for example — the undertaking of qualified diagnosis, maintenance and repair of a device. It stops manufacturers from doing that in future. They've done so in order to control the repair revenue streams in the past. The Copyright Act has been used to do that. I really want to get to the mention of health and safety concerns.

M. Blonar : On croit que oui, puisque la Loi sur le droit d'auteur est une loi de marché qui a une application générale. Ce sera très difficile à mesurer, mais on croit que l'on verra quand même un certain impact et qu'il y aura peut-être plus de réparateurs indépendants.

La sénatrice Bellemare : Cela reste à évaluer.

M. Blonar : C'est cela.

La sénatrice Bellemare : Pensez-vous qu'on devrait ajouter une disposition sur une évaluation future du projet de loi ou devrait-on le laisser comme tel?

M. Blonar : La Loi sur le droit d'auteur contient déjà une révision aux cinq ans et cela pourrait faire partie de cette révision.

La sénatrice Bellemare : C'est une bonne réponse, merci.

[Traduction]

La présidente : Vous avez dit que le Québec fait cavalier seul à certains égards. Quelles mesures prend-il et celles-ci sont-elles distinctes de la mesure législative? Nous avons posé une question aux témoins, la dernière fois, au sujet des enjeux liés aux champs de compétences qui pourraient être soulevés entre les provinces et le gouvernement fédéral. Y a-t-il des implications en ce sens? Pourriez-vous parler de ces deux points?

M. Blonar : Oui. Le Québec a adopté une loi qui met en place un certain nombre de mesures pour faciliter la réparation. La loi comprend l'obligation, pour les manufacturiers, de s'assurer que les pièces de rechange, les services de réparation et l'information nécessaire à l'entretien et la réparation des biens sont offerts. La loi interdit aussi le commerce de biens dont l'obsolescence est planifiée.

La présidente : Vous ne percevez pas de problème quant aux champs de compétences?

M. Blonar : Non, d'autant plus qu'il s'agit de la Loi sur le droit d'auteur. C'est une compétence purement fédérale.

La présidente : Exact. Je suis d'accord. Je voulais seulement que ce soit consigné au compte rendu. Je vous remercie.

Le sénateur C. Deacon : Je veux vous présenter une série d'affirmations auxquelles vous pourrez peut-être répondre rapidement. Le changement prévu empêche les manufacturiers de prévenir ou de punir — en annulant la garantie, par exemple — la réalisation d'un diagnostic, d'un entretien ou d'une réparation sous certaines conditions. Les manufacturiers ne pourront plus faire cela, à l'avenir. Par le passé, ils procédaient ainsi pour contrôler les revenus provenant des réparations. La Loi sur le droit d'auteur a servi à cela. Je tiens à parler des inquiétudes en matière de santé et de sécurité.

Health and safety concerns have never been the responsibility of the Copyright Act. They are the responsibility of whatever department, for example, Transport, Health Canada or somewhere else. I want to clear up a few of those for the benefit of my colleagues and to see if that rings true for you.

Mr. Blonar: To your first point, again, this bill is just amending the TPM provision in the Copyright Act. It doesn't change things if a manufacturer wants to void a warranty for a breach of contract. They can do it.

Senator C. Deacon: Absolutely, but not for this?

Mr. Blonar: It removes the ability of the manufacturer to sue under the Copyright Act. If they want to cite this as a reason for voiding their warranty, that doesn't change it, but that would be regardless of this act.

With respect to the health and safety issues, yes, those are the responsibility of others. We already have regulatory regimes to govern the manufacturing of, for example, automobiles, emissions, medical devices. Those regimes continue to apply if a repair occurs. If there are norms that have to be met, then those norms continue to be required regardless of any change to the Copyright Act. If problems arise, then those regimes can be adapted to cover repair as necessary.

Senator C. Deacon: Thank you. Just to be more specific on the change to the Competition Act, I was searching for the term. It is the "refusal to deal" provisions that were amended in the Competition Act in Bill C-59. That really illustrates how this is a foundational change in right-to-repair because they are saying that manufacturers cannot prevent a competitor from having access to the information and tools required for diagnosis, maintenance and repair. Competitors can circumvent TPMs for the purpose diagnosis, maintenance and repair.

This illustrates to colleagues that this is really a foundational change that is enabling a whole lot of improved competition, which will be beneficial to consumers.

The Chair: We are done with the question list. It all went smoothly. Any final comments from Mr. Blonar? Anything we should have our antennae up about?

Mr. Blonar: No, we think this is a good bill, and it does some very positive things.

Les préoccupations en matière de santé et de sécurité n'ont jamais relevé de la Loi sur le droit d'auteur. Elles relèvent d'un ministère ou l'autre, de Transports Canada, par exemple, ou de Santé Canada, ou d'un autre. Je veux éclaircir certains de ces aspects au bénéfice de mes collègues et savoir si ce que je dis vous paraît juste.

M. Blonar : En ce qui concerne votre premier point, le projet de loi ne modifie que la disposition sur les mesures de protection technologiques dans la Loi sur le droit d'auteur. Un manufacturier continue de pouvoir annuler la garantie pour rupture de contrat s'il le veut. Il peut le faire.

Le sénateur C. Deacon : Exactement, mais pas pour cela?

M. Blonar : Le manufacturier ne peut plus engager une poursuite au titre de la Loi sur le droit d'auteur. La mesure législative ne change rien au fait qu'il peut donner cela comme raison pour annuler la garantie; il peut le faire en dépit de cette loi.

Pour ce qui est des préoccupations en matière de santé et de sécurité, cela incombe en effet à d'autres. Nous avons déjà un régime de réglementation qui gouverne, par exemple, les automobiles, les émissions et les appareils médicaux. Ces régimes continuent de s'appliquer s'il y a une réparation. S'il y a des normes à respecter, il faut continuer de s'y conformer, quelles que soient les modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur. Si des problèmes se présentent, il est possible d'adapter ces régimes pour qu'ils englobent la réparation au besoin.

Le sénateur C. Deacon : Je vous remercie. Par souci de précision, j'ai cherché l'expression utilisée dans la modification apportée à la Loi sur la concurrence. Ce sont les dispositions sur le « refus de vendre » que le projet de loi C-59 a modifiées dans la Loi sur la concurrence. Cela illustre bien qu'il s'agit d'un changement fondamental dans le droit à la réparation, car on y dit que les manufacturiers ne peuvent empêcher un compétiteur d'accéder à l'information et aux outils nécessaires à un diagnostic, à de l'entretien ou à une réparation. Les compétiteurs peuvent contourner les mesures de protection technologiques pour poser un diagnostic ou encore faire de l'entretien ou des réparations.

Voilà qui montre à mes collègues qu'il s'agit d'un changement fondamental qui permet une bien meilleure concurrence, ce qui est avantageux pour les consommateurs.

La présidente : Nous avons terminé la liste de questions. Les choses se sont déroulées rondement. Avez-vous quelques dernières remarques, monsieur Blonar? Y a-t-il des choses auxquelles nous devons être attentifs?

M. Blonar : Non, nous pensons que c'est un bon projet de loi, qui prévoit d'excellentes choses.

The Chair: Excellent. Patrick Blanar, Director, Copyright and Trademark Policy Directorate, and Luc Laforest, Senior Policy Analyst at Copyright and Trademark Policy Directorate, we appreciate your time.

We will now have a very brief in camera session, but we will end the formal proceedings. Thank you very much for your time.

(The committee continued in camera.)

La présidente : Excellent. Monsieur Blanar, directeur de la Direction de la politique du droit d'auteur et des marques de commerce et monsieur Laforest, analyste principal de politiques de la Direction de la politique du droit d'auteur et des marques de commerce, nous vous sommes reconnaissants du temps que vous nous avez accordé.

Nous tiendrons maintenant une brève séance à huis clos, mais nous allons conclure les procédures officielles. Merci beaucoup du temps que vous nous avez accordé.

(La séance se poursuit à huis clos.)
